

Arventignan le 6 X^{bre} 10

Monsieur Cartailhac

Je vous remercie de l'avertissement
que vous me donnez au sujet
du Monsieur qui doit venir
visiter les Grottes de Vargès
venant de votre part. Bien entendu
j'aurais tout fait pour lui être
agréable.

Mais me voila averti, et s'il vient
j. lui ferai visiter les Grottes
comme un simple touriste.
Pour ce qui est des petits recoins
personne n'y pénètre, et n'y

927668/112

permettra sans être accompagnés
soit par vous ou M^r l'abbé

Vous me demandez si je suis décidée
à renouveler la concession, si
elle dépasse de 300^{fr}. Non je
ne renouvelerais pas.

Dans le cas contraire, Oui. Je
regretterais beaucoup de quitter
car je tenais à la Grotte par
passion de conserver le monument
qui a été assez détérioré jusqu'au
jour où je l'ai prise

Mon bail finit le premier
Janvier 1962. J'ai encore l'année
1961 à y rester si je dois y
manger de l'argent comme ces
années précédentes, je ne me vois
pas beaucoup d'espérer à la
repandre car jusqu'à ce jour
elle m'est redevable de 300^{fr} francs

927668/413.

C'est vrai que j'avais fait faire
des travaux dont la Commune
d'Aventignan ne ma su aucun gré
Nous en reparlerons plus tard

En vous priant de recevoir tous
mes remerciement pour tout l'intérêt
que vous me portez

Recevez Monsieur Cartailhan

Vous mes plus profonds respect.

Et l'assurance que personne
sans être accompagné par vous
ou M^r Breuil ne viendra tiser
ni plans ni photographie dans
la Grotte (Partie qui vous est
réservée)

Vous m'avez donné une
consigne elle sera exécutée

Perrin Sylvain

retraité à Aventignan